

# BULLETIN SUR LE PROTOCOLE DE KYOTO — 2006



le 16 février, 2006

 **Sierra**  
Club *of/du*  
Canada

412-1, rue Nicholas  
Ottawa, Ontario K1N 7B7  
Téléphone : 613.241.4611  
Télécopieur : 613.241.2292  
[www.sierraclub.ca](http://www.sierraclub.ca)

## Introduction

Le Sierra Club du Canada s'est engagé à revoir, sur une base annuelle, les progrès du Canada dans l'atteinte des objectifs du Protocole de Kyoto, à compter de décembre 2003, un an après que le Canada ait ratifié le protocole. Les élections fédérales ont retardé l'examen de 2005 qui sera présenté le 16 février, soit à la date du premier anniversaire de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto.

La première phase du Protocole de Kyoto exige que 34 pays industrialisés et la Communauté économique européenne (CEE) réduisent les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 5 % au-dessous des niveaux de 1990, entre 2008 et 2012. À ce jour, un total de 160 parties au protocole ont ratifié le traité.

Selon le chef intérimaire de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), Richard Kinley, dans l'ensemble, ces pays étaient « sur le point de diminuer leurs niveaux d'émissions d'au moins 3,5 % au-dessous des niveaux de 1990 pendant la première période d'engagement. À l'aide de mesures additionnelles et des mécanismes axés sur le marché de Kyoto, ils pourront, en groupe, atteindre leurs objectifs convenus de réduction de Kyoto », a-t-il ajouté.

Le Protocole de Kyoto permet aux pays d'élaborer leurs propres plans de réduction des émissions fondés sur leurs circonstances uniques et de profiter de mécanismes flexibles en investissant dans des projets dans d'autres pays. Le mécanisme de développement propre, qui permet aux pays industrialisés d'investir dans les projets des pays en développement, a déjà généré plus de 700 projets potentiels dans le monde entier.

Une analyse effectuée par le secrétariat de la CCNUCC des rapports par les pays industrialisés, soumise au début de 2006, indique que de nombreux pays ont déjà fait des progrès importants en mettant en place des politiques et en promulguant des cadres législatifs, réglementaires et institutionnels pertinents pour atteindre leurs objectifs de Kyoto.

Les mesures prises par l'Union Européenne ont déjà produit des émissions des réductions de 1,7 % comparativement aux niveaux de 1990 ou plus ou moins l'équivalent des émissions de gaz à effet de serre du Danemark ou de la Bulgarie. Sans ces projets proactifs, les émissions auraient augmenté de 20 %.

Le rapport de cette année est divisé en quatre sections :

1. La situation politique actuelle et les conséquences pour Kyoto.
2. Le progrès dans le leadership canadien à la Conférence internationale sur le climat de Montréal.
3. L'état des mesures contenues dans le *Projet vert* (annoncé en avril 2005).
4. Les recommandations au nouveau gouvernement.

### 1. La situation politique actuelle et les conséquences pour Kyoto

C'est une conjoncture importante pour des mesures sur le changement climatique au Canada. Le nouveau gouvernement a fait de nombreuses déclarations sur le Protocole de Kyoto et les plans de réduction des émissions du Canada, tant dans l'opposition que pendant la récente campagne. Cependant, depuis les élections, il n'y a pas eu d'autres déclarations.

Le gouvernement a maintenant le temps de réfléchir. Les deux tiers des Canadiennes et des Canadiens ont voté en faveur des partis qui soutiennent la participation continue du Canada dans le Protocole de Kyoto. Le gouvernement et le secteur industriel ont fait d'importants investissements dans les programmes et la technologie afin d'atteindre l'objectif du Canada. Ces investissements ont jeté les bases pour la création et le déploiement de nouvelles technologies sous-utilisées qui entraîneront une industrie canadienne plus efficace et plus compétitive. De plus, il y a un marché mondial estimé de 400 milliards de dollars pour les technologies de réduction des émissions. L'engagement du gouvernement face au Protocole de Kyoto est la clef du succès futur du Canada.

### **Les progrès du Canada à ce jour**

Les programmes fédéraux pour réduire les émissions ont à peine commencé. Le *Projet vert* est conçu pour commencer à donner des résultats en 2008, la première année de la première période d'engagement de 2008-2012 en vertu de Kyoto.

De nombreuses comparaisons ont été faites entre la croissance du Canada dans les GES (augmenté de 24 % au-dessus des niveaux de 1990) et la croissance des GES aux États-Unis (augmenté de 16 % au cours de la même période). Les réserves intérieures de pétrole et de gaz des États-Unis diminuent, tandis que la demande américaine augmente. Les émissions de production de pétrole et de gaz du Canada ont augmenté de façon importante : 37 mégatonnes depuis 1990, principalement pour approvisionner les États-Unis. Le Canada exporte également énormément d'hydroélectricité vers les États-Unis. Sans cette électricité, nos voisins auraient dû générer d'importantes quantités d'émissions de combustibles fossiles. On pourrait affirmer que les États-Unis bénéficient de l'électricité, du pétrole et du gaz provenant du Canada. Le gouvernement Chrétien a essayé de faire reconnaître ce fait en demandant un crédit pour des exportations « d'énergie propre » en vertu de Kyoto.

Il y a également eu d'importantes augmentations dans les émissions provenant du secteur de l'électricité du Canada : 39 mégatonnes depuis 1990. Les provinces contrôlent l'électricité et, dans les faits, la plupart détiennent les services publics. Les lignes de transmission reflètent ce fait : les lignes d'énergie électrique sont construites nord-sud, non pas est-ouest. Cela entraîne d'énormes surplus d'électricité dans certaines parties du Canada, surplus qu'il est impossible d'envoyer facilement à d'autres parties du Canada. Par conséquent, les pannes dans les usines nucléaires de l'Ontario et la croissance rapide de la demande d'électricité en Alberta ont créé d'immenses augmentations d'émissions à partir des centrales thermiques alimentées au charbon. Cela a également compliqué les négociations avec les provinces.

### **Travailler avec les provinces**

Les provinces ont la juridiction sur les ressources énergétiques et naturelles. En tant que propriétaires de services publics, de nombreuses provinces sont également d'importants pollueurs. Malgré des années de consultations fédérales, aucune entente sur des mesures provinciales spécifiques au sein de Kyoto n'a été conclue. Le Sierra Club du Canada a assisté à bon nombre de ces réunions frustrantes et a une connaissance directe de l'effort exigé par le gouvernement fédéral pour conclure une entente. Le retard causé par cette impasse constitutionnelle a énormément retardé le Canada. En dernier ressort, le gouvernement

fédéral a élaboré son propre plan dans l'espoir que certaines provinces s'y joindraient plus tard. Cela commençait à se produire lorsque les élections ont été déclenchées.

### ***Projet vert***

Le *Projet vert* actuel utilise la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)* pour contrôler les émissions faites par les importants pollueurs industriels à compter de 2008, début de la première période d'engagement de Kyoto. Le plan crée également un Fonds pour le climat afin d'acheter des crédits de réduction des émissions. Seuls les crédits générés par la réduction des émissions et qui touchent la technologie canadienne ou le savoir-faire seront admissibles. Ceci peut être considéré comme une façon de déployer des technologies et de faire du Canada un leader dans les technologies de réduction des gaz à effet de serre. Pour chaque dollar du Fonds pour le climat dépensé, au moins 10 \$ seraient investis. Les entrepreneurs en matière de rendement énergétique de partout au Canada considèrent ce fonds comme étant le moyen pour aller de l'avant rapidement. La troisième partie importante du plan fédéral est le Fonds de partenariat. C'est une offre de financement à toutes les provinces qui présentent des plans de réduction des émissions. L'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve ont déjà signé une entente.

### **Les actions américaines sur le changement climatique**

En quoi cela se compare-t-il avec ce que font les États-Unis? L'objectif de l'administration Bush est de réduire l'intensité des émissions de gaz à effet de serre de 18 % d'ici 2015. Intensité signifie la quantité d'émissions relativement au résultat économique. Les émissions continuent de croître, mais plus lentement. Cet objectif n'est pas un objectif : c'est une projection de l'amélioration moyenne de l'efficacité dans l'avenir. Il sera atteint même si le gouvernement ne fait rien. Entre-temps, les émissions connaîtront une croissance de plus de 30 %.

### **Nouveaux forums internationaux**

Certains suggèrent que le partenariat Asie-Pacifique sur le développement propre et le climat organisé par les États-Unis (US-organized Asia Pacific Partnership for Clean Development and Climate) devrait être le modèle pour toute mesure internationale future sur le changement climatique. Ce partenariat a été annoncé en août dernier. Les États-Unis, l'Australie, la Chine, l'Inde, la Corée du Sud et le Japon en sont membres. Le Japon s'est joint pour garder un œil sur cette ruse américaine. Le contenu de l'entente a été examiné et elle ne contient rien qui n'existait pas avant sa formation. La BBC a décrit la plus récente réunion comme un club pour acheter et vendre du charbon et de l'uranium. C'est un exemple classique de « grand parleur, petit faiseur ».

## **2. Le progrès dans le leadership canadien à la Conférence internationale sur le climat de Montréal**

Le Canada a participé aux négociations sur le changement climatique international depuis avant la Conférence de Rio de 1992 où la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a été adoptée.

À la Conférence internationale sur le climat de Montréal, du 28 novembre au 9 décembre 2005, le Canada a fait preuve d'un véritable leadership pour la première fois depuis que l'ex-premier ministre Brian Mulroney avait entrepris une mesure globale sur le changement climatique.

L'objectif de la conférence était de conclure une entente parmi les pays du monde afin d'amorcer la négociation d'objectifs et de responsabilités pour la période post-2012. L'objectif du Canada était de conclure des ententes entre les membres du Protocole de Kyoto (157 pays) et la CCNUCC (180 pays).

Cela obligeait le Canada à se défendre contre le puissant effort de la délégation américaine, délégation qui avait affirmé dès le départ qu'elle n'appuierait pas d'autres négociations.

Après une séance-marathon de négociation le dernier jour et après que les États-Unis se furent initialement retirés des négociations, la conférence a permis de faire d'importants progrès. Les décisions acceptées à la CDP7 de Marrakech ont été adoptées, établissant les règles de fonctionnement pour le Protocole de Kyoto. Le mécanisme de développement propre a été renforcé et amélioré et il a reçu un financement additionnel important. Les parties au protocole ont accepté de lancer les négociations pour une deuxième période d'engagement, avec des réductions d'émission obligatoires, à être négociées et prêtes à fonctionner immédiatement après la première période d'engagement. Les parties de Kyoto ont également amorcé un processus pour se préparer pour les négociations en novembre 2006 sur le rôle de tous les pays, industrialisés et en développement, au cours de la prochaine période d'engagement. Les parties ont également accepté un nouveau processus pour considérer une mesure multilatérale sur le déboisement et ont augmenté l'intérêt sur l'adaptation. Dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les parties, y compris les États-Unis, ont accepté de discuter sur des mesures partagées.

Bien que l'entente conclue entre les membres et les parties pour amorcer les négociations puisse sembler vague et sans importance, la Conférence de Montréal a été un point tournant important pour les négociations internationales. Elle a réaffirmé le processus multilatéral des Nations Unies comme principal forum pour la négociation et l'engagement de la communauté internationale de continuer avec des objectifs de réduction des émissions.

La prochaine ronde de négociations débute le mois prochain. L'honorable Rona Ambrose, la nouvelle ministre de l'Environnement du Canada, assumera probablement le rôle de M. Dion à titre de présidente de la conférence. Ce sera à elle de poursuivre le leadership dynamique du Canada.

### **3. L'état des mesures contenues dans le *Projet vert* annoncées en avril 2005**

Le plan climatique le plus récent a été annoncé par le gouvernement fédéral en avril dernier et est à différents stades de sa mise en œuvre.

#### **Fonds pour le climat**

Permettre qu'une loi mette sur pied le Fonds pour le climat faisait partie de la loi budgétaire de 2005 adoptée en mai dernier. Alan Amey, qui a été responsable du Climate Change Central, un programme de partenariat du gouvernement de l'Alberta / ONG / secteur privé

qui encourage les réductions d'émission et les projets de stockage de carbone dans la province, a été embauché comme responsable du Fonds. Malheureusement, Environnement Canada n'avait pas rempli une présentation au Conseil du Trésor pour s'assurer le financement pour l'exercice financier de 2006, avant l'élection. L'objectif de réduction du Fonds pour le climat est de 100 mégatonnes.

### **Système des grands émetteurs finaux**

Six gaz à effet de serre ont été ajoutés à l'annexe 1 en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, le 22 novembre 2005, établissant le niveau de réglementation des grands émetteurs finaux. Un projet d'instructions sur les dispositions transversales de la réglementation des grands émetteurs finaux a été publié le 28 novembre 2005 et la période de commentaire se terminait le 12 janvier 2006. À la suite de cette période d'observations du public, il était prévu que la réglementation sur les éléments transversaux soit publiée dans la *Gazette du Canada*, Partie 1, au début de 2006 et que la réglementation sur les objectifs d'émission des gaz à effet de serre pour des secteurs spécifiques suivrait.

La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* exige que lorsqu'un agent polluant est inscrit à l'annexe 1, le gouvernement doit réagir (réglementation, plan de prévention de la pollution, directives ou codes de pratique) dans un délai de 24 mois. Un gouvernement peut ne pas prendre de mesures seulement si une autre juridiction ou une agence fédérale prend des mesures. Si le nouveau gouvernement décide de ne pas réglementer en vertu de la *LCPE*, cela peut ouvrir la voie à des options pour aller de l'avant selon leur *Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique*. Le système des grands émetteurs finaux représente un objectif de réduction de 45 Mt.

### **Encouragement à la production d'énergie renouvelable**

Il s'agit d'une subvention d'un cent par kWh pour des technologies d'énergie renouvelable non éolienne qui a été annoncée dans le budget de 2005. Ressources naturelles Canada a participé à des consultations sur l'élaboration de modalités avant l'élection mais l'organisme n'a pas obtenu l'approbation du cabinet avant l'élection. Les consultations planifiées de l'industrie sur les modalités élaborées par RNCAN seront maintenant retardées jusqu'à ce que le nouveau ministre émette des commentaires. Combiné à l'Encouragement à la production d'énergie éolienne, ceci représente un objectif de réduction de 15 Mt.

### **Protocole d'entente de l'industrie de l'automobile**

Un comité formé du gouvernement et de l'industrie surveille la mise en œuvre de cette entente. Une analyse de l'université de la Californie révèle que l'atteinte de l'objectif de réduction de 5,3 Mt dépend beaucoup de la façon dont le comité gouvernemental / de l'industrie mettra l'entente en œuvre. Toute acceptation de réduction d'usage minera l'efficacité de l'entente. De plus, si le gouvernement recule devant la mise en œuvre des grands émetteurs finaux et compense pour les systèmes, l'argument servant à mettre en œuvre l'entente sur l'automobile pourrait diminuer.

### **Fonds de partenariat**

Le budget de 2005 prévoit 250 millions de dollars, sur cinq ans, et les discussions avec les provinces et territoires ont mené à quelques annonces avant les élections. L'engagement du nouveau gouvernement de 22 milliards de dollars en réductions de subventions et de contributions en limitant la croissance planifiée dans les programmes gouvernementaux (autres que ceux du ministère de la Défense et des Affaires indiennes et du Nord) à pas plus que l'inflation et à la croissance de la population, peut éliminer la dépense prévue de 2 à 3 millions de dollars au cours de la prochaine décennie dans ce domaine. Ceci représente un objectif de réduction de 85 Mt.

### **Défi d'une tonne et programmes visant des réductions de 45 Mt**

Les 2 milliards de dollars de financement dans ce domaine ont été assujettis à la revue du programme à l'automne 2005 par le Conseil du Trésor. Les décisions du cabinet sur la réaffectation n'ont pas été prises avant les élections. Le nouveau gouvernement examinera probablement ce programme revu qui sera la base de l'évaluation de ses options premières pour la réaffectation ou les coupures. Le nouveau Programme ÉnerGuide pour les maisons amélioré fait aussi partie de cet ensemble de programmes qui offre des vérifications de la consommation d'énergie pour les maisons et des subventions pour couvrir les coûts d'améliorations éconergétiques.

### **Nouvelle entente pour les villes et les collectivités**

Les ententes sur le transfert de la taxe sur l'essence sont finalisées avec toutes les provinces et territoires et l'accent a été mis sur l'infrastructure durable. Le nouveau gouvernement s'est engagé à développer le programme de manière à couvrir les routes et il s'est aussi engagé à financer un programme routier national. Ces deux changements signifient probablement que l'on portera moins d'importance à l'infrastructure verte. Enfin, le nouveau gouvernement s'est engagé à maintenir l'entente en vigueur seulement pour le mandat actuel de cinq ans.

## **4. Recommandations au nouveau gouvernement**

### **Réglementation**

#### **1. Donner l'exemple aux Canadiennes et aux Canadiens**

Prendre le défi dix tonnes : cela peut être davantage mais le 24, Sussex est « le meilleur exemple ». Le premier ministre devrait donner une consigne à la Commission de la capitale nationale de demander à l'équipe de vérification du rendement énergétique de diriger un projet-pilote pour établir des mesures visant à réduire le gaspillage d'énergie au 24, Sussex.

#### **2. Pas d'air chaud**

Aller de l'avant avec un plan « fait au Canada » pour atteindre les objectifs de Kyoto. Le plan le plus récent comprend des éléments faisant partie de la tradition philosophique conservatrice. Le critique conservateur du Fonds pour le climat a toujours été prêt à faire le commerce de l'« air chaud » russe. Le gouvernement

Harper peut établir des critères pouvant exclure de tels achats tout en modifiant le fonds pour permettre de déployer la technologie canadienne et le savoir-faire au Canada et à l'étranger.

### **3. Énergie renouvelable**

S'engager à élaborer une stratégie d'énergie renouvelable nationale visant au moins 15 000 MW d'ici 2015, en tant que partie d'un processus pour élaborer une stratégie d'énergie durable nationale (selon l'engagement de la plate-forme du Parti conservateur). Finaliser rapidement le développement de l'Encouragement à la production d'énergie éolienne et la mise en œuvre de l'Encouragement à l'énergie renouvelable pour d'autres formes d'énergies renouvelables.

### **4. Cellulose éthanol**

Aller de l'avant au sujet de la cellulose éthanol. Le discours sur l'état de l'Union du président George W. Bush faisait état du besoin de développer la technologie pour créer de l'éthanol à partir de copeaux de bois et de panic raide. Il semble que les États-Unis sont sur le point de s'approprier la technologie canadienne qui fait déjà exactement cela. La cellulose éthanol est produite à l'usine Iogen, à Ottawa. Les conservateurs devraient voir à ce qu'une usine opérationnelle Iogen s'installe dans les Prairies canadiennes, là où on trouve ce type de gazon en abondance. Cela serait entièrement cohérent avec la promesse électorale conservatrice d'avoir 5 % de mélange d'éthanol dans l'essence produite au Canada.

### **5. Émissions par les automobiles**

Le gouvernement Harper devrait adopter des lois, comme l'ont fait la Californie, New York et plusieurs autres états, exigeant une réduction de 30 % des GES d'ici 2015 pour les automobiles et camionnettes au lieu du protocole d'entente volontaire fait avec les constructeurs de véhicules automobiles.

### **6. Stratégie de l'air pur**

Aller de l'avant avec la stratégie de l'air pur avec laquelle les avantages de la réduction de polluants donnent des résultats d'air plus pur, de réduction de smog, de diminution de détresse respiratoire et de diminution des gaz à effet de serre.

### **7. Codes du bâtiment et des appareils**

Renforcer les codes du bâtiment pour les immeubles résidentiels, commerciaux et industriels afin d'améliorer l'efficacité énergétique et s'assurer de leur mise en œuvre dans les provinces. De plus, augmenter les normes pour les appareils et équipements et soutenir le déploiement à au moyen d'un programme incitatif.

**8. Grands émetteurs finaux**

Réglementer les GES en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et mettre en place un programme efficace qui entraîne des réductions réelles.

**9. Prendre le leadership international**

La ministre de l'Environnement, l'honorable Rona Ambrose, devrait accepter de poursuivre le rôle du Canada en tant que présidente de la Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Canada devrait négocier des objectifs à long terme de réduction des émissions cohérents avec l'avis scientifique selon lequel le monde doit éviter une augmentation de la température moyenne générale mondiale de 2 degrés Celsius. La recommandation du directeur général du forum concernant la certitude à long terme en matière d'objectifs est un bon conseil pour le gouvernement Harper.

**10. Laissez-passer pour le transport en commun**

Le gouvernement Harper devrait faire en sorte que les employeurs qui fournissent des laissez-passer pour le transport bénéficient d'une faveur fiscale afin d'encourager fortement l'utilisation du transport en commun. Ceci a été un succès aux États-Unis. La réduction fiscale globale devrait avoir lieu seulement si cela ne réduit pas les programmes qui financent présentement l'infrastructure pour le transport en commun urbain amélioré.

**11. Encourager les automobiles et les camionnettes de technologie avancée**

Le gouvernement Harper devrait créer un programme incitatif pour encourager l'achat de véhicules de technologie avancée pour accélérer le déploiement de véhicules à émissions réduites et inciter la concurrence dans le marché de l'automobile canadien.

**12. Éliminer les subventions et les avantages fiscaux aux industries polluantes**

Il n'existe pas de justification pour fournir des milliards de dollars à l'industrie pétrolière et gazière. Tel que mentionné par Eric Reguly dans la section des affaires du *Globe and Mail* (7 février 2006, « *Call Imperial's bluff on aid for Mackenzie* ») le premier promoteur, Imperial Oil, a déclaré des profits de 2,6 milliards de dollars l'année dernière alors que sa société mère, Exxon Mobil, a déclaré des profits sans précédent de 36 milliards de dollars. Les 1,2 milliard de dollars supplémentaires promis pour le pipeline de gaz Mackenzie, auxquels la vice-première ministre Anne MacLellan s'était engagée la veille des élections, ne devraient pas être fournis. Dans le même ordre d'idées, les taux d'imposition avantageux continus et les déductions pour amortissement dans le développement du pétrole et du gaz devraient prendre fin. La subvention en ligne directe à l'Énergie atomique du Canada limitée devrait aussi cesser.

## Grille de rendement sur Kyoto du Sierra Club du Canada – Le 16 février 2006

Le plan climatique	Étape de mise en œuvre :	Nombre de Mt	Indicateurs de la position du nouveau gouvernement :	Opportunités pour le nouveau gouvernement
Fonds pour le climat	Alan Amey a été embauché comme dirigeant du fonds, mais Environnement Canada n'avait pas fait de demande au Conseil du Trésor pour assurer son financement pour l'exercice financier de 2006 précédant l'élection.	100 Mt	Pendant la campagne, le critique en matière d'environnement, Bob Mills, s'est attaqué au Fonds pour le climat comme des crédits « air chaud ».	- Aller de l'avant avec un plan « fait au Canada » pour atteindre les objectifs de Kyoto. Le plan le plus récent comprend des éléments faisant partie de la tradition philosophique conservatrice. Le critique conservateur du Fonds pour le climat a toujours été prêt à faire le commerce de l'« air chaud » russe. Le gouvernement Harper peut établir des critères pouvant exclure de tels achats tout en modifiant le fonds pour soutenir la technologie canadienne innovatrice.
Système des grands émetteurs finaux	Six gaz à effet de serre ont été ajoutés à l'annexe 1 en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, le 22 novembre 2005, établissant le niveau de réglementation des grands émetteurs finaux. Un projet d'instructions sur les dispositions transversales de la réglementation des grands émetteurs finaux a été publié le 28 novembre 2005 et la période de commentaire se terminait le 12 janvier 2006. À la suite de cette période d'observations du public, il était prévu que la réglementation sur les éléments transversaux soit publiée dans la Gazette du Canada, Partie 1, au début de 2006 et que la réglementation sur les objectifs d'émission des gaz à effet de serre pour des secteurs spécifiques suivrait.	45 Mt	L'Alberta va de l'avant avec un plan, avec des attentes de réglementations fédérales en vertu de la <i>LCPE</i> .	- Réglementer les GES en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et mettre en place un programme efficace qui entraîne des réductions réelles.  - Aller de l'avant avec la stratégie de l'air pur avec laquelle les avantages de la réduction de polluants donnent des résultats d'air plus pur, de réduction de smog, de diminution de détresse respiratoire et de diminution des gaz à effet de serre
Encouragement à la production d'énergie renouvelable	Ressources naturelles Canada a participé à des consultations sur l'élaboration de modalités avant l'élection mais l'organisme n'a pas obtenu l'approbation du cabinet avant l'élection.	15 Mt	Les consultations planifiées de l'industrie sur les modalités élaborées par RNCan seront maintenant retardées jusqu'à ce que le nouveau ministre émette des commentaires	- S'engager à élaborer une stratégie nationale renouvelable ciblant au moins 15 000 MW d'ici 2015. - S'engager à des approbations rapides pour la mise en œuvre d'en meilleur Encouragement à la production d'énergie éolienne. - Aller de l'avant avec la cellulose éthanol. Le discours sur l'état de l'Union du président George W. Bush faisait état du besoin de développer la technologie pour créer de l'éthanol à partir de copeaux de bois et de panic raide. Il

				semble que les États-Unis sont sur le point de s'approprier la technologie canadienne qui fait déjà exactement cela. La cellulose éthanol est produite à l'usine Iogen, à Ottawa. Les conservateurs devraient voir à ce qu'une usine opérationnelle Iogen s'installe dans les Prairies canadiennes, là où on trouve ce type de gazon en abondance. Cela serait entièrement cohérent avec la promesse électorale conservatrice d'avoir 5 % de mélange d'éthanol dans l'essence produite au Canada.
<b>Le plan</b>	<b>Étape de mise en œuvre :</b>	<b>Nombre de Mt</b>	<b>Indicateurs de la position du nouveau gouvernement :</b>	<b>Opportunités pour le nouveau gouvernement</b>
Accord volontaire automatique	Un comité formé du gouvernement et de l'industrie surveille la mise en œuvre de cette entente. Une analyse de l'université de la Californie révèle que l'atteinte de l'objectif de réduction de 5,3 Mt dépend beaucoup de la façon dont le comité gouvernemental / de l'industrie mettra l'entente en œuvre. Toute acceptation de réduction d'usage minera l'efficacité de l'entente	5.3 Mt	Au cours des élections de 2004, les conservateurs ont favorisé les règlements, en 2006, leur réponse est moins claire.	Le gouvernement Harper devrait adopter des règlements qui respectent ceux de la Californie, de New York et de plusieurs autres États qui exigent une réduction de 30 % des émissions de GES d'ici 2015 et provenant des voitures et des camionnettes, en remplacement du protocole d'entente volontaire avec les constructeurs automobiles. Le gouvernement Harper devrait égaler la mesure incitative pour l'achat de véhicules hybrides actuellement disponible aux États-Unis.
Fonds de partenariat	Le budget de 2005 allouait 250 millions de dollars sur cinq ans et les discussions avec les provinces et les territoires ont mené à quelques annonces avant les élections.	85Mt	Indications générales que le gouvernement Harper discutera des engagements existants avec les provinces.	Travailler avec les provinces pour prendre l'engagement de renforcer les codes du bâtiment et renforcer les normes d'équipement et d'appareil afin d'améliorer l'économie d'énergie.
Programmes	Le financement de 2 milliards de dollars dans ce secteur était soumis à l'examen des programmes à l'automne 2005 par le Conseil du Trésor. Les décisions du cabinet sur la réaffectation n'ont pas été prises avant l'élection. Inclus dans cette entente de programme est le Programme ÉnerGuide pour les maisons nouvellement amélioré qui offre des audits sur l'énergie d'usage domestique et des subventions pour couvrir les coûts des améliorations éconergétiques.	45Mt		Prendre le défi dix tonnes : cela peut être davantage mais le 24, Sussex est « le meilleur exemple ». Le premier ministre devrait donner une consigne à la Commission de la capitale nationale de demander à l'équipe de vérification du rendement énergétique de diriger un projet-pilote pour établir des mesures visant à réduire le gaspillage d'énergie au 24, Sussex. Garder le programme pour les propriétaires et les logements à loyer modéré.
Nouvelle entente pour les villes et les collectivités	Les ententes sur le transfert de la taxe sur l'essence sont finalisées avec toutes les provinces et territoires, avec un intérêt	Non inclus dans le <i>Projet vert</i>	Le nouveau gouvernement s'est engagé à maintenir l'arrangement actuel pour le mandat de cinq ans,	Le gouvernement Harper devrait fournir une déduction fiscale pour les passes de transport fournies par l'employeur. On devrait donner suite à la déduction

	particulier sur l'infrastructure durable.	comme offrant des résultats post-2012	mais peut le prolonger pour couvrir les routes, ce qui signifierait moins d'importance pour l'infrastructure verte.	fiscale collective contenue dans la plateforme des conservateurs, seulement si elle ne réduit pas les programmes qui financent réellement l'infrastructure pour le transport en commun amélioré.
Subventions	L'ex-gouvernement libéral a promis de poursuivre les subventions pour le pétrole et le gaz, ainsi que l'industrie nucléaire.	Sans objet	Dans l'opposition, le parti conservateur et l'Alliance s'étaient tous deux opposés aux subventions.	En respectant la tradition philosophique des conservateurs, le gouvernement fédéral devrait s'engager à éliminer les subventions à EACL et à l'industrie des combustibles fossiles.
Négociations internationales	Après avoir été l'hôte des négociations internationales sur le changement climatique, la ministre canadienne de l'Environnement présidera les négociations en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pendant un an.	Sans objet		La ministre de l'Environnement, l'honorable Rona Ambrose, devrait accepter le maintien du rôle du Canada en tant que présidente de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et contribuer à déterminer un objectif fort post-2012 pour le Canada.
TOTAL	2,25 milliards de dollars	293,3 Mt		